

## DECISION CA112-2015

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers  
Vu la d lib ration CA011-2015 du 26 f vrier 2015

**Objet de la d cision** Tarifs de l'UFR SPIS

**Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :**

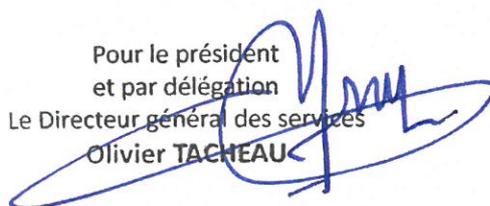
1. d'approuver les tarifs de l'UFR SPIS concernant le c t des formations DU SSIS et DU MOasis.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 1<sup>er</sup> septembre 2015**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**  
*Le Pr sident de l'Universit  d'Angers*

Pour le pr sident  
et par d l gation  
Le Directeur g n ral des services  
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **8 septembre 2015**

SECRETARIAT GENERAL

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
21/05/2015	UFR Sciences pharmaceutiques et Ingénierie de la santé		
Désignation	Montant	Centre de profit	Observations
Changement coût formation DU SSIS	2 900,00 €	P913C90731	Droits universitaires inclus
Changement coût de formation DU MQasis	2 900,00 €	P913C90726	Droits universitaires inclus

Olivier Duval

